

Infos migrations

Numéro 75 – février 2015

Étude

Des études aux métiers, un ajustement qui prend du temps

**Des études
aux métiers,
un ajustement
qui prend du
temps**

Exercer un emploi en adéquation avec son niveau de qualification, mais aussi la filière d'études suivie, s'avère plus difficile pour les immigrés, voire leurs descendants que pour les autres résidents français. L'ajustement entre formation et emploi s'opère au cours du temps, mais les immigrés cumulent des difficultés spécifiques : maîtrise parfois limitée du français, diplômes obtenus à l'étranger, choix de filières moins demandées. Celles-ci les exposent davantage au risque de déclassement.

Le déclassement professionnel (encadré 1) touche particulièrement les femmes, les jeunes âgés de 15 à 34 ans, mais aussi les immigrés d'un pays tiers, récemment arrivés en France, d'autant plus s'ils résident ailleurs qu'en Île-de-France [1]. Un faible niveau de français et des réseaux peu développés sont d'autres facteurs explicatifs du déclassement des immigrés [2]. L'environnement professionnel est un déterminant important. Être intérimaire, travailler à temps partiel ou avoir moins de 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise entraînent une surexposition au déclassement. On identifie ici encore d'autres facteurs qui concernent particulièrement les immigrés, voire leurs descendants. Il s'agit de la durée de présence sur le marché du travail en France (encadré 1), le lieu d'obtention du diplôme ou encore la correspondance entre la filière d'études et le secteur d'activité.

Le déclassement décroît au fil des années passées sur le marché du travail

Les premières années après la fin des études sont marquées par un taux d'emploi faible, résultant surtout d'un taux de chômage élevé (28 % pour les immigrés sur les cinq premières années sur le marché du travail, 32 % pour les descendants). Le taux d'emploi augmente par la suite et ne rechute (brutalement) qu'à l'approche de la retraite (graphique 1). Le taux d'emploi des immigrés est toujours inférieur à celui des descendants, lui-même inférieur à celui des personnes de la « population majoritaire » (c'est-à-dire, dans cette étude, ni immigrées, ni descendante d'immigrés).

Le taux de déclassement des descendants d'immigrés et des personnes de la population majoritaire s'élève à 7 %, celui des immigrés à 9 %. Quel que soit le lien à la migration (immigré ou descendant), il tend à baisser au regard du temps passé sur le marché du travail en France et s'annule en fin de vie active. À ancienneté égale sur le marché du travail, les femmes sont toujours plus déclassées que les hommes, indépendamment du lien à la migration. Les immigrés originaires des pays tiers sont toujours plus déclassés que ceux provenant de l'Espace économique européen (EEE). Les hommes immigrés originaires de l'EEE ont même un taux de déclassement plus faible que celui des hommes issus de la population majoritaire (3 % contre 5 %).

Encadré 1 : Définitions du déclassement et de la durée sur le marché du travail

Le déclassement est ici mesuré par l'approche normative internationale, qui considère qu'un individu est déclassé lorsque son niveau initial d'éducation est supérieur au niveau de qualification théoriquement requis pour l'emploi occupé. Les niveaux d'éducation et de qualifications sont mesurés respectivement à l'aide de la classification internationale type de l'éducation (CITE 2011) et de la classification internationale des types de professions (CITP 2008). Le taux de déclassement est le rapport entre la population ayant un niveau d'éducation élevé tout en occupant un emploi de qualifications faibles ou intermédiaires, et l'ensemble des actifs occupés ayant achevé leur formation initiale. Un diplôme est considéré comme élevé s'il équivaut au minimum à un niveau Bac+2, y compris DUT, BTS, CPGE (CITE 2011 = 5 à 8). Les niveaux de qualifications faibles et intermédiaires correspondent aux ouvriers, employés de type administratif, artisans, agriculteurs, personnels des services directs aux particuliers, commerçants et professions élémentaires (CITP 2008 = 4 à 9). Pour plus d'information, voir [3].

La durée de présence sur le marché du travail en France des actifs occupés en 2012 correspond à la période entre la fin des études et la date de l'enquête. Pour les immigrés ayant achevé leurs études au pays d'origine, le point de départ est la date d'arrivée en France.

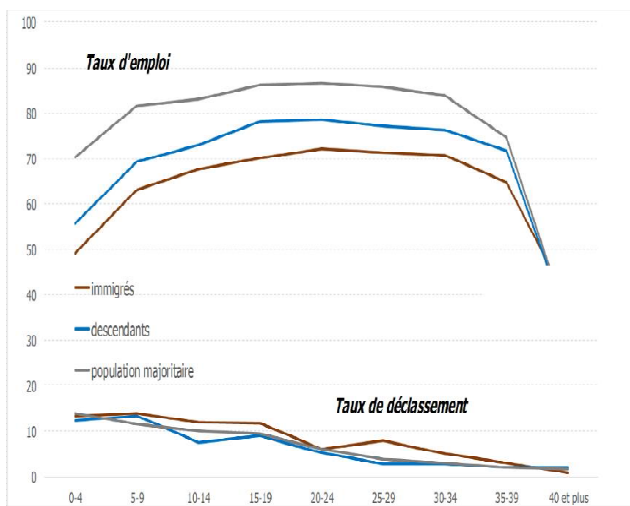
Être diplômé à l'étranger accroît le risque de déclassement

Les immigrés ont une exposition plus forte au déclassement que les descendants d'immigrés. Cette surexposition est plus forte si les immigrés ont obtenu leur diplôme à l'étranger (soit 63 % de l'ensemble des immigrés diplômés) (graphique 2).

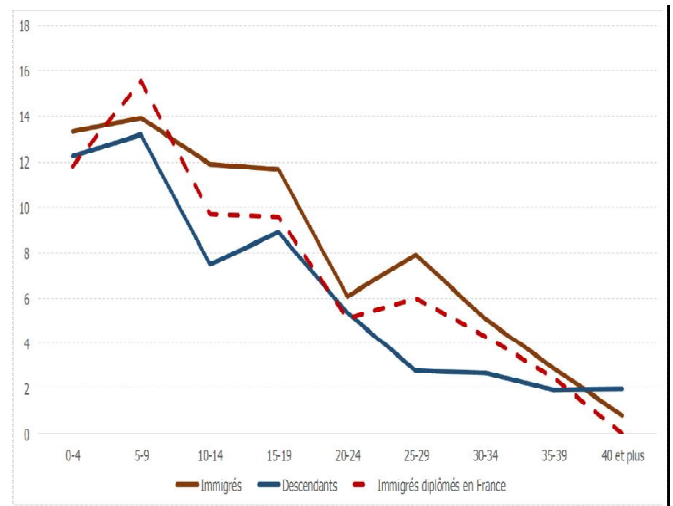
DSED

Obtenir son diplôme au pays d'origine accroît le risque d'être déclassé, une des causes peut en être la reconnaissance imparfaite des diplômes obtenus à l'étranger [4]. On relève que plus la durée de présence sur le marché du travail est élevée, plus la part des immigrés diplômés à l'étranger est faible (68 % pour moins 10 de présence et 46 % pour au moins 20 ans).

Graphique 1 : Taux d'emploi et déclassement selon la durée sur le marché du travail en France



Graphique 2 : Déclassement des immigrés selon le lieu d'obtention du diplôme et des descendants



Champ : actifs occupés âgés de 15 à 64 ans ; Source : Enquête Emploi 2012

Près d'un quart des descendants ont étudié le commerce ou la comptabilité

Les descendants et les personnes de la population majoritaire ayant achevé leur formation initiale ont emprunté des filières d'études (encadré 2) relativement semblables, excepté une part plus importante de descendants ayant suivi des études d'échanges et gestion, soit principalement de commerce et de comptabilité (graphique 3). Les immigrés se différencient par une part plus élevée dans les filières « lettres et arts » et sont moins nombreux dans le domaine « échanges et gestion ».

Les filières d'études demeurent fortement sexuées. Les hommes sont surreprésentés dans les filières comme la mécanique, l'électricité ou la construction, les femmes dans les filières littéraires (sciences humaines et droit, lettres et arts), de commerce, de communication et de services aux personnes. Des effets de génération sont remarquables pour certaines filières. Les immigrés et descendants âgés de 15 à 39 ans sont nombreux à avoir emprunté la filière « échange et gestion », ceux âgés de 40 à 64 ans se retrouvent davantage dans la filière mécanique et électricité.

Des barrières à l'accès aux emplois de la fonction publique pour les immigrés

A l'instar des filières d'études, les secteurs d'activité sont sexués. Les hommes privilégient les secteurs industriels et de la construction, les femmes la fonction publique et les autres activités de services (arts, spectacles et sports). Plus de six personnes sur dix (62 %) travaillant dans l'administration publique ont plus de 40 ans (69 % pour les immigrés). Les immigrés de l'EEE sont 17 % à travailler dans le secteur de la construction, contre seulement 11 % des immigrés des pays tiers. Ces derniers sont plus nombreux à exercer une profession dans le transport, l'hébergement ou la restauration (26 % contre 18 % pour les immigrés de l'EEE). Dû à un accès restreint aux emplois de la fonction publique pour les étrangers [5], la proportion d'immigrés travaillant dans le secteur public est plus faible que pour les descendants (qui sont de nationalité française à l'âge adulte) et les personnes sans lien à la migration (graphique 4).

Encadré 2 : Découpages des filières et secteurs

Les regroupements de filières d'études ont été établis en s'appuyant sur la nomenclature des formations du CNIS. Initialement les domaines de spécialités étaient détaillés en 17 postes mais, du fait de certaines filières trop peu fréquentées, ce nombre a été ramené à 9. Trois domaines principaux se distinguent :

- domaine disciplinaire : mathématiques et sciences ; sciences humaines et droit ; lettres et arts
- domaine technico-professionnel de la production : génie civil et construction ; mécanique, électricité et électronique ; transformations
- domaine technico-professionnel des services : échanges et gestion ; communication et information ; services aux personnes

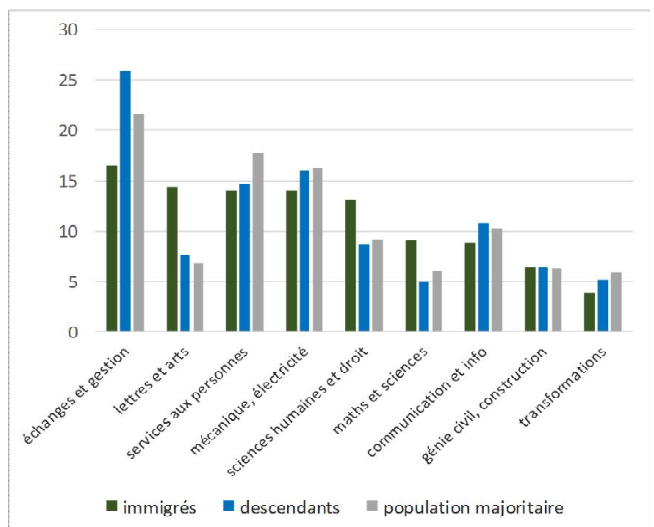
Les personnes sans diplôme ou diplômées de l'enseignement général (Bac général, brevet des collèges et certificat d'études primaires) sont exclues du champ.

Les secteurs d'activité correspondent à la nomenclature d'activités française (NAF) de l'Insee en 10 postes : agriculture ; industrie ; construction ; transports, hébergement et restauration ; information et communication ; activités financières et d'assurance ; activités immobilières ; activités scientifiques, techniques, de services administratifs et de soutien ; administration publique, enseignement, santé et action sociale ; autres activités de services.

Le déclassement est souvent observé dans des filières et secteurs fortement qualifiés et féminisés

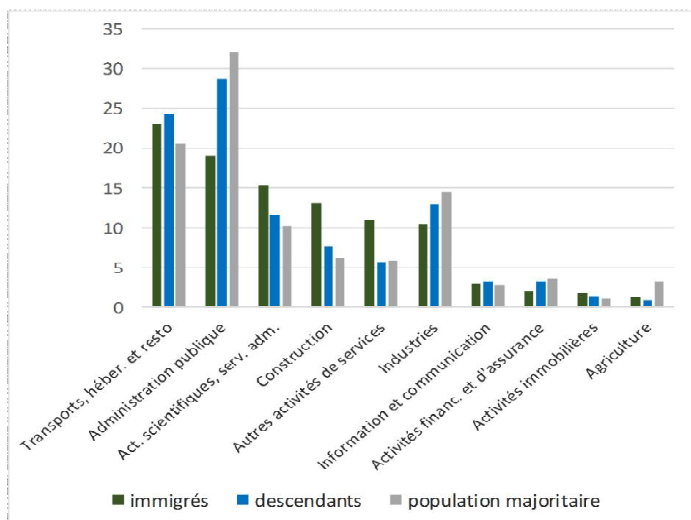
Quel que soit le lien à la migration, les filières « communication et information », « lettres et arts », « sciences humaines et droit » et « échanges et gestion » conduisent à des taux de déclassement élevés (tableau 1), partiellement expliqués par le fait que ces filières nécessitent généralement une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Graphique 3 : Filières d'études selon le lien à la migration



Lecture : 16 % des immigrants ont suivi des études d'échanges et gestion.

Graphique 4 : Secteurs d'activité selon le lien à la migration



Lecture : 28 % des descendants travaillent dans l'administration publique.

Champ : personnes âgées de 15 à 64 ans ayant terminé leurs études. Source : Enquête emploi 2012.

Un individu ne peut être déclassé que s'il détient un diplôme du supérieur. Les filières faiblement qualifiées n'auront donc que peu de chances d'entraîner un déclassement futur. La filière « sciences humaines et droit », dont 69 % de ses étudiants sont diplômés du supérieur, entraîne un taux de déclassement de 12 %, alors qu'il n'est que de 3 % pour les étudiants en génie civil, où seulement 19 % d'entre eux ont poursuivi leurs études après le Bac (graphique 5). Les femmes sont plus fréquemment déclassées que les hommes, la surreprésentation au déclassement pour les personnes ayant suivi ces filières est à mettre en regard de la surreprésentation des femmes dans chacune de ces filières. Environ 3 personnes sur 4 ayant étudié la communication ou les lettres et arts sont des femmes.

Tableau 1 : Déclassement par filière

Filières d'études	Taux de déclassement (%)		
	immigré	descendant	population majoritaire
Communication et information	16	14	12
Génie civil, construction	5	3	2
Lettres et arts	19	13	10
Maths et sciences	12	4	4
Mécanique, électricité	6	2	3
Sciences humaines et droit	25	12	12
Services aux personnes	16	4	5
Transformations	12	5	4
Échanges et gestion	22	15	15

Tableau 2 : Déclassement par secteur

Secteurs d'activité	Taux de déclassement (%)		
	immigré	descendant	population majoritaire
Agriculture	6	9	14
Industrie manufacturière et extractives	5	4	4
Construction	6	5	5
Transports, hébergement et restauration	13	10	9
Information et communication	5	8	5
Activités financières et d'assurance	11	21	13
Activités immobilières	5	7	8
Activités scientifiques, techniques, de services administratifs et de soutien	9	8	9
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	8	4	5
Autres activités de services	9	8	7

Champ : personnes âgées de 15 à 64 ans ayant terminé leurs études. Source : Enquête emploi 2012.

Le déclassement des immigrants est supérieur à celui des descendants dans chaque filière. Il est encore plus élevé pour les immigrants ayant achevé leur formation de communication, de sciences humaines et droit ou d'échanges et gestion à l'étranger (respectivement 23 %, 29 % et 31 %).

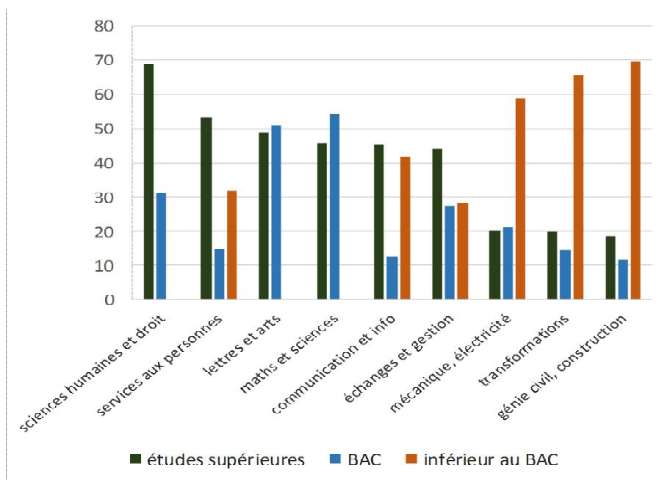
Le besoin en main d'œuvre qualifiée d'un secteur reste à prendre en considération. Le secteur « activités financières et d'assurance » présente des taux de déclassement élevés (tableau 2). Ceci est d'autant plus vrai pour les descendants d'immigrants, du fait d'une population majoritairement féminine (63 %) et jeune (25 % de moins de 30 ans contre 13 % pour l'ensemble des personnes travaillant dans le secteur « activités financières et d'assurance »). La forte proportion de diplômés du supérieur (63 %) à exercer dans ce secteur augmente les risques de déclassement, sans pour autant en être la seule raison puisque le secteur « information et communication » est faiblement exposé au déclassement, malgré une population très qualifiée (70 % détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur) et très masculine (68 %).

Malgré un déclassement assez fort, les personnes travaillant dans le transport, l'hébergement et la restauration sont peu qualifiées et sont majoritairement des hommes. D'autres facteurs entrent ainsi en compte, comme une mauvaise correspondance entre la filière d'études suivie et le secteur d'activité.

Après les études, descendants et population majoritaire s'orientent vers les mêmes secteurs, contrairement aux immigrés

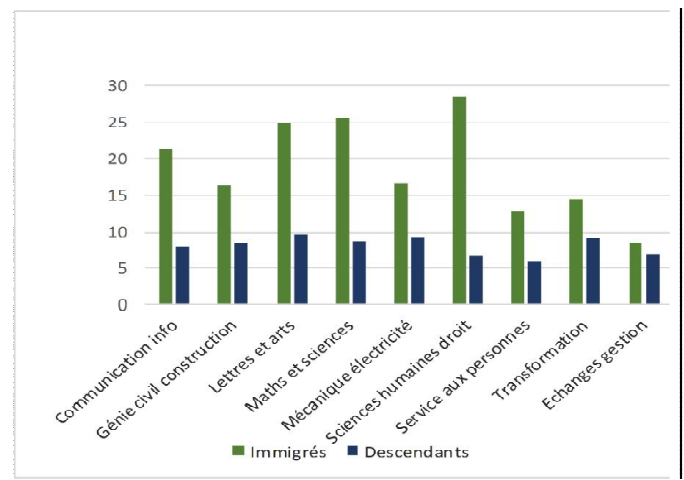
Pour mesurer la façon dont s'opère le passage entre études (filières) et activité (secteurs), selon le lien à la migration, on calcule la répartition par filière des secteurs d'activité où exercent les personnes de la population majoritaire. On mesure ensuite la part (de « dissemblance ») des immigrés (puis des descendants) qui devrait changer de secteur pour que la répartition soit la même. Une part élevée signale une difficulté à exercer dans le secteur « débouché » usuel de la filière et donc un risque de déclassement accru. Quelle que soit la spécialité suivie, moins de 10 % des descendants d'immigrés se retrouvent dans des secteurs d'activité différents par rapport aux personnes sans lien à la migration (graphique 6).

Graphique 5 : Niveau de diplôme par filière



Lecture : 69 % des personnes ayant suivi des études de sciences humaines et droit sont diplômés de l'enseignement supérieur et 31 % sont titulaires d'un baccalauréat.

Graphique 6 : Part de dissemblance avec la population majoritaire sur les secteurs occupés



Lecture : 21 % des immigrés ayant suivi la filière « communication et information » ne travaillent pas dans les mêmes secteurs que la population majoritaire ayant emprunté la même filière.

Champ : personnes de 15 à 64 ans ayant terminé leurs études. Source : Enquête emploi 2012. Champ : actifs occupés de 15 à 64 ans.

La part de dissemblance oscille entre 10 % et 30 % pour les immigrés. Exceptée la filière « échanges et gestion », ce sont bien les filières menant à des déclassements élevés qui présentent la plus forte part de dissemblance. Ces filières débouchent principalement sur des emplois dans la fonction publique. De ce fait, les immigrés ayant suivi des études de lettres et arts ou de sciences humaines et droit travaillent davantage dans le transport, l'hébergement et la restauration que les non-immigrés. Les taux de déclassement de ces immigrés sont très élevés, respectivement de 28 et 39 %.

Les filières conduisant à un déclassement fort (communication et information, sciences humaines et droit, échanges et gestion) correspondent aussi à celles qui ouvrent les portes à un grand nombre de secteurs. Deux facteurs accroissent donc le risque de déclassement : le choix de certaines filières et la difficulté à trouver un emploi dans les secteurs de débouché usuel de la filière. Les descendants sont surtout concernés par le premier risque (surreprésentation de ceux-ci dans la filière « échanges et gestion » par exemple) alors que les immigrés cumulent les deux risques.

Pour en savoir plus :

- [1] **Robin** : « Les populations déclassées », Infos migrations n°42, novembre 2012
- [2] **Charpin** : « Occupational Downgrading of Immigrants in France », Economies and finances, 2014
- [3] **Robin** : « Comment mesurer le déclassement professionnel ? », Infos migrations n°41, novembre 2012
- [4] **Domergue** : « Diplômes et formations professionnelles des nouveaux migrants », Infos migrations n°37, mars 2012
- [5] **Baradji, Idmache et Schreiber** : « Les descendants d'immigrés dans la fonction publique », Immigrés et descendants d'immigrés en France, collection Insee Références, édition 2012